



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2010-10-08

Objet : Octroi d'une subvention pour le financement de panneaux d'information à implanter sur l'itinéraire cyclable Route de la Brèche à la commune de Versailles

Le Bureau,

Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 12 octobre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2006, sur le vote du règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc à la réalisation d'itinéraires de circulation intercommunaux,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2010, modifiant le règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc pour la réalisation d'itinéraires de circulation douce intercommunaux

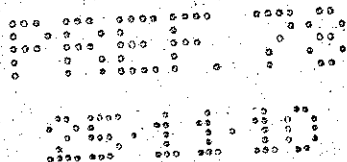
Considérant que ces subventions attribuées aux communes de Versailles Grand Parc sont effectives depuis le 27 juin 2006,

Considérant que ce règlement relatif prévoit la fourniture par Versailles Grand Parc aux communes membres du matériel nécessaire au jalonnement, à la signalisation et à la sécurisation des parcours, ainsi que les supports de communication à destination des utilisateurs,

Que ce matériel fourni par Versailles Grand Parc comprend les supports d'information générale, les relais d'information et les supports de jalonnement tels que définis dans la charte graphique

Considérant la demande de subvention de la commune de Versailles pour le financement de 3 panneaux d'information et 2 pupitres.

Considérant que cette opération a été autorisée par le bureau du 12 octobre 2010.



Décide

Article 1 - le versement d'une subvention de 3568,23 € à la commune de Versailles pour le financement de supports d'information implantés sur la Route de la Brèche

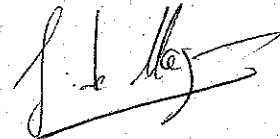
Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **23 NOV 2010**

Le Président



François de MAZIERES

Maire de Versailles

